



PROGRAMME 2017

ESPOIRS DE LA RECHERCHE

Le programme **Espoirs de la recherche de la FRM** est ouvert à tous les domaines de la recherche en biologie et en santé. Il contribue à la formation des jeunes chercheurs, accompagne l'installation de nouvelles équipes et soutient les équipes de recherche d'excellence.

Types d'aides individuelles 2017

- Master 2 recherche
- Poste de thèse pour internes et assistants
- Fin de thèse de sciences
- Post-doctorat à l'étranger
- Aide au retour en France (post-doctorat)
- Post-doctorat en France

Critères d'éligibilité aux aides individuelles

Equipe d'accueil en France

- Pour être éligible à une demande d'aide individuelle, une équipe d'accueil doit obligatoirement, à la date du conseil scientifique concerné, être labellisée par un ou des organisme(s) public(s) français de recherche ou d'enseignement supérieur (Inserm, CNRS, Université...) comme suite à une évaluation par l'Aeres/Hceres.
- Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande pour un type d'aide individuelle et ce, quel que soit sa taille ou son éventuelle structuration en différents groupes ou thèmes de recherche.

Demandeur

- Le demandeur est le responsable du projet et l'encadrant du bénéficiaire de l'aide.
- Le demandeur doit être membre de l'équipe d'accueil
- Un demandeur bénéficiant d'une aide pluriannuelle de la FRM (Programmes Urgences et Pionniers de la Recherche, Equipe labellisée FRM, Amorçage de jeunes équipes) en cours de financement à la date du conseil scientifique concerné, **ne peut pas** demander d'aides individuelles à l'exception d'une aide de Master 2 recherche et une aide de fin de thèse de sciences.
- Un demandeur ne peut soumettre qu'un seul dossier à une session du conseil scientifique même si plusieurs types d'aides sont examinés lors de ce Conseil Scientifique.

Procédure de demande d'une aide individuelle

- La validation d'un formulaire en ligne **et** l'envoi d'une version papier à la FRM (envoyée dans les 48h suivants la clôture des dossiers, cachet de la poste faisant foi) sont exigés pour toute demande.
- Les demandes pour lesquelles la version papier reçue par la FRM sera incomplète (pièces exigées manquantes ou non conformes) ou non signée, seront immédiatement jugées irrecevables. La liste des documents à fournir dans la version papier est indiquée sur la notice explicative de l'aide concernée.
- Pour tous les types d'aides individuelles, la version papier doit comporter l'organigramme de la structure d'accueil (unité mono-équipe, unité pluri-équipes ou centre de recherche), Ce document doit être certifié conforme, daté et signé par le directeur de la structure d'accueil. **Attention : ne pas confondre l'organigramme de la structure d'accueil avec l'organigramme de l'équipe d'accueil**

Master 2 Recherche

Aide individuelle pour la préparation du diplôme de **Master 2 Recherche** pendant l'année universitaire 2017/2018.

Critères :

- Demandeur : encadrant de l'étudiant en Master 2 Recherche
- Profil du bénéficiaire : interne ou ancien interne en médecine ou en pharmacie, médecin, pharmacien, odontologiste, vétérinaire
- Laboratoire d'accueil situé en France ou à l'étranger
- Inscription obligatoire dans une université française

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : en priorité l'université d'inscription du bénéficiaire ou l'université de rattachement du laboratoire d'accueil sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée : 1 an, non renouvelable
- Début du CDD : entre le 1^{er} octobre 2017 et le 1^{er} décembre 2017
- Montant : 34 000 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Master 2 Recherche	6 mars 2017	6 avril 2017	22 et 23 juin 2017

Rappel :

Pour la session du conseil scientifique des 22 et 23 juin 2017 :

*Un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Master 2 recherche **OU** poste de thèse pour internes et assistants.*

Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande de Master 2 recherche et qu'une seule demande de Poste de thèse pour internes et assistants.

Poste de thèse pour internes et assistants

Aide individuelle pour la préparation d'une **thèse de sciences**

Critères :

- Demandeur : directeur de thèse
- Profil du bénéficiaire : titulaire d'un Master 2 recherche ET d'une thèse d'exercice (médecins, pharmaciens, odontologues, vétérinaires) à la date de début du financement. Le bénéficiaire peut être interne, anciens interne, chef de clinique assistant (CCA) ou assistant hospitalo-universitaire (AHU)
- Le bénéficiaire doit s'inscrire pour l'année universitaire 2017/2018 soit en 1^{ère} soit en 2^{ème} année de thèse de sciences
- Inscription obligatoire dans une université française (éventuellement pour une thèse en cotutelle)
- Laboratoire d'accueil situé en France ou à l'étranger

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (Inserm, Cnrs, Université...) sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée :
 - Pour les candidats s'inscrivant en 1^{ère} année de thèse de sciences pour l'année universitaire 2017/2018 : durée de 2 ans ou 3 ans au choix non renouvelable
 - Pour les candidats s'inscrivant en 2^{ème} année de thèse de sciences pour l'année universitaire 2017/2018 : durée de 2 ans non renouvelable
- Début du CDD : entre le 1^{er} octobre 2017 et le 1^{er} janvier 2018
- Montant : 50 004 €/an pour un interne ou un ancien interne – 60 000 €/an pour un chef de clinique assistant (CCA) ou un assistant hospitalo-universitaire (AHU).

N.B : Les attestations des diplômes de Master 2 recherche et de la thèse d'exercice devront être impérativement fournies à la FRM un mois avant le début du CDD.

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Poste de thèse pour internes et assistants	6 mars 2017	6 avril 2017	22 et 23 juin 2017

Rappel :

Pour la session du conseil scientifique des 22 et 23 juin 2017 :

*Un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Poste de thèse pour internes et assistants **OU** Master 2 recherche.*

Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande de Poste de thèse pour internes et assistants et qu'une seule demande de Master 2 recherche.

Fin de thèse de sciences

Aide individuelle pour une **4^{ème} année de thèse de sciences**.

Critères :

- Demandeur : directeur de thèse
- Profil du bénéficiaire : scientifique ou médical (médecin, pharmacien, vétérinaire, interne en médecine ou pharmacie)
- Laboratoire d'accueil situé en France ou à l'étranger
- Inscription obligatoire dans une université française (éventuellement pour une thèse en cotutelle)

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : en priorité l'organisme qui a géré les 3 premières années de thèse, sinon l'université d'inscription du bénéficiaire ou un organisme de tutelle du laboratoire d'accueil sous réserve de son acceptation. Si le laboratoire d'accueil est à l'étranger, s'assurer que l'organisme employeur en France acceptera la mise en place du CDD
- Durée : de 6 mois minimum à 12 mois maximum, non renouvelable. L'aide ne peut se poursuivre au-delà de la date de soutenance de la thèse de sciences

- Début du CDD : entre le 1^{er} octobre 2017 et le 1^{er} avril 2018
- Montant : 34 000 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Fin de thèse de sciences	2 janvier 2017	2 février 2017	28 avril 2017

Rappel :

Pour la session du conseil scientifique du 28 avril 2017, une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande de Fin de thèse.

Post-doctorat à l'étranger

Aide individuelle pour la **première année d'un stage postdoctoral dans un laboratoire à l'étranger.**

Critères :

- Demandeur : encadrant du post doctorant
- Profil du bénéficiaire : chercheur non statutaire, titulaire d'un doctorat en sciences soutenu en France à la date du conseil scientifique et ayant une perspective claire de retour en France
- Laboratoire d'origine situé en France
- Laboratoire d'accueil situé à l'étranger. Le bénéficiaire peut être déjà installé dans son laboratoire d'accueil à l'étranger, mais pas depuis plus de 3 mois maximum à la date du Conseil Scientifique (24 mars 2017), ou ne pas être encore installé dans son laboratoire d'accueil à l'étranger.

Financement :

- Début de l'aide : au plus tard 6 mois après la date du conseil scientifique (24 mars 2017)
- Durée : 1 an, non renouvelable
- Montant : 30 000 €/an, sous forme de libéralités

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Post-doctorat à l'étranger	12 décembre 2016	12 janvier 2017	23 et 24 mars 2017

Aide au retour en France

Aide individuelle pour un **retour en France après un stage postdoctoral à l'étranger.**

Critères :

- Demandeur : encadrant du post doctorant
- Profil du bénéficiaire : chercheur titulaire d'un doctorat en sciences soutenu en France depuis 6 ans maximum à la date du conseil scientifique **ET** ayant effectué un stage postdoctoral à l'étranger d'au moins 2 ans dans le même laboratoire.
- Laboratoire d'accueil situé en France

NB : Le laboratoire de thèse en France peut être choisi comme laboratoire d'accueil mais une mobilité est fortement recommandée.

Retour en France : le bénéficiaire peut être déjà revenu en France. Dans ce cas, il doit l'être depuis 6 mois maximum à la date du conseil scientifique (22 septembre 2017)

Intégration dans le laboratoire d'accueil : le bénéficiaire doit intégrer le laboratoire d'accueil en France dans les 6 mois précédant ou les 6 mois suivant la date du conseil scientifique (22 septembre 2017)

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD
- Durée : 2 ou 3 ans, non renouvelable
- Début du CDD : au plus tard 6 mois après la date du conseil scientifique (22 septembre 2017)
- Montant : 67 200 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Aide au retour en France	15 mai 2017	15 juin 2017	22 septembre 2017

Rappel :

Pour la session du conseil scientifique du 22 septembre 2017 :

*Un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Aide au retour en France **OU** post-doctorat en France.*

Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande d'Aide au retour en France et qu'une seule demande de Post doctorat en France.

Post-doctorat en France

Aide individuelle pour un **stage postdoctoral en France**.

Critères :

- Demandeur : encadrant du post doctorant
- Profil du bénéficiaire : titulaire d'un doctorat en sciences (soutenu en France) ou d'un PhD (soutenu à l'étranger) soutenu au plus tôt le 22 mars 2016 (soit depuis 18 mois maximum à la date du conseil scientifique) et au plus tard le 31 décembre 2017
- Laboratoire d'origine situé en France ou à l'étranger
- Laboratoire d'accueil situé en France et différent du laboratoire de thèse. L'encadrant dans le laboratoire d'accueil doit être différent du directeur ou du codirecteur de thèse.

Financement :

- Aide destinée à couvrir le coût du salaire du bénéficiaire (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes)
- Contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein
- Employeur : organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil français (CNRS, INSERM, Université...) sous réserve de son acceptation notamment dans le cadre du cumul limité du nombre d'années en CDD
- Durée : 2 ou 3 ans, non renouvelable
- Début du CDD : au plus tard 6 mois après la date du conseil scientifique (22 septembre 2017)
- Montant : 50 004 €/an

Calendrier :

	Début de saisie sur Internet	Clôture des dossiers	Conseil scientifique
Post-doctorat en France	15 mai 2017	15 juin 2017	22 septembre 2017

Rappel :

Pour la session du conseil scientifique du 22 septembre 2017 :

*Un demandeur ne peut soumettre qu'un dossier : Post-doctorat en France **OU** Aide au retour en France*

Une équipe d'accueil ne peut déposer qu'une seule demande de Post-doctorat en France